

Le 05/02/2016 à 18h30

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Madame CAYEUX, Monsieur DEVILLERS, Monsieur JULLIEN, Monsieur HEDIN, Monsieur PIA, Monsieur CHRISTIAENS, Monsieur LOCQUET, Monsieur DORIDAM, Monsieur MARCHETTI, Monsieur TABOUREUX, Monsieur BOITEL, Madame ABLA, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame DELAPLACE, Monsieur DEGROOTE, Monsieur CORDIER, Monsieur BRACQUART, Monsieur LEFEVRE, Monsieur VANDEBURIE, Monsieur DURIEZ, Monsieur BOURGEOIS, Madame LESURE, Monsieur BAILLY, Monsieur DRUJON, Monsieur BILLORE, Monsieur CHATELET, Monsieur SAULNIER, Monsieur MICHELINO, Monsieur COURTOIS, Madame THIEBLIN, Madame ITALIANI, Monsieur ROUTIER, Madame GEOFFROY, Madame CORILLION, Monsieur SAJOT, Monsieur L'HAMAIDE, Madame GEFFROY, Monsieur LIONNET, Madame FONTAINE, Monsieur PAILLART, Madame CAPGRAS, Monsieur SAUVE, Monsieur VIGUIER, Monsieur DELAERE, Monsieur LIEVAIN, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame NAKIB, Monsieur TABARY, Monsieur RAHOUI, Monsieur LAGHRARI, Madame KABILE, Monsieur MIRON, Monsieur SALITOT, Madame BAPTISTE.

SUPPLEANTS

ABSENTS Monsieur DESIREST.

POUVOIRS Monsieur Christian SADOWSKI à Madame Christine LEFEVRE, Monsieur Laurent DELMAS à Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Claude POLLE à Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Monsieur Noël VERSCHAEVE à Monsieur Dominique DEVILLERS, Madame Françoise BRAMARD à Madame Elisabeth LESURE, Madame Cécile PARAGE à Monsieur Jacques DORIDAM, Madame Aysel SENOL à Monsieur Pierre MICHELINO, Monsieur Philippe VIBERT à Monsieur Olivier TABOUREUX, Monsieur David ILLIGOT à Monsieur Laurent SAULNIER, Monsieur Grégory NARZIS à Monsieur Thibaud VIGUIER.

Date d'affichage	12 février 2016.
Date de la convocation	28 janvier 2016
Nombre de présents	56
Nombre de votants	75

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Elodie BAPTISTE

Date de réception préfecture :
Accusé en préfecture : 060-246000830-
20160205-90287A-DE-1-1
Date de télétransmission : 11 février 2016
Date de réception en préfecture : 11 février
2016

Délibération n°2016-57

(rapport réf 2016-57)

Budget principal : budget primitif 2016

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Communautaire

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2016 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 10 décembre 2015.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire (M14),

Rappelant que les frais d'administration générale du budget principal recouvrent l'ensemble des moyens et services qui concourent au fonctionnement de notre structure,

Considérant la nécessaire répartition de ces frais d'administration générale du budget principal entre les différents budgets, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité communautaire.

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2016 du budget principal.

Ce budget principal s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	63.442.445	Propositions nouvelles	63.442.445
Total :	63.442.445	Total :	63.442.445

Investissement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	13.269.682	Propositions nouvelles	13.269.682
Total :	13.269.682	Total :	13.269.682

Propositions :

- Adopter le budget primitif 2016 du budget principal,
- Affecter les crédits paiement tels que figurant dans les tableaux d'autorisations de programme,
- Voter en section d'investissement les crédits de paiement par opération, les crédits de fonctionnement étant quant à eux votés par chapitre,
- Décider la refacturation des frais d'administration générale supportés par le budget principal aux différents budgets annexes, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité,
- Décider de verser une subvention d'investissement de 257.950 euros au budget annexe hôtel et pépinière d'entreprises,
- Acter l'inscription budgétaire d'une subvention d'investissement de 450.000 euros à verser au concessionnaire de la Z.A.C Beauvais-vallée du Thérain, soit la société publique locale Société d'Aménagement de l'Oise (SPL SAO.) désignée par délibération du 26 juin 2015,
- Décider de verser une avance de 1.500.000 euros au budget annexe du Haut Villé au vu du bilan prévisionnel intégré au rapport de présentation,
- Décider la reprise partielle pour un montant de 57.835 euros de la provision constituée pour dépréciation des actifs circulants au titre de la mise en redressement judiciaire de la société Decamp Dubos compte tenu des paiements intervenus (délibération du 3 juillet 2014 constituant une provision de 228.298 euros),
- Préciser que le solde de la provision maintenu (170.463 euros) doit faire l'objet d'une réaffectation comptable (reprise de provision au 7815 et réaffectation à l'article 6817).

La commission "Finances" , réunie le 18 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstention(s) , décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

Le 05/02/2016 à 18h30

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Madame CAYEUX, Monsieur DEVILLERS, Monsieur JULLIEN, Monsieur HEDIN, Monsieur PIA, Monsieur CHRISTLAENS, Monsieur LOCQUET, Monsieur DORIDAM, Monsieur MARCHETTI, Monsieur TABOUREUX, Monsieur BOITEL, Madame ABLA, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame DELAPLACE, Monsieur DEGROOTE, Monsieur CORDIER, Monsieur BRACQUART, Monsieur LEFEVRE, Monsieur VANDEBURIE, Monsieur DURIEZ, Monsieur BOURGEOIS, Madame LESURE, Monsieur BAILLY, Monsieur DRUJON, Monsieur BILLORE, Monsieur CHATELET, Monsieur SAULNIER, Monsieur MICHELINO, Monsieur COURTOIS, Madame THIEBLIN, Madame ITALLANI, Monsieur ROUTIER, Madame GEOFFROY, Madame CORILLION, Monsieur SAJOT, Monsieur L'HAMAIDE, Madame GEFFROY, Monsieur LIONNET, Madame FONTAINE, Monsieur PAILLART, Madame CAPGRAS, Monsieur SAÛVE, Monsieur VIGUIER, Monsieur DELAERE, Monsieur LIEVAIN, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame NAKIB, Monsieur TABARY, Monsieur RAHOUI, Monsieur LAGHRARI, Madame KABILE, Monsieur MIRON, Monsieur SALITOT, Madame BAPTISTE.

SUPPLEANTS

ABSENTS Monsieur DESIREST.

POUVOIRS Monsieur Christian SADOWSKI à Madame Christine LEFEVRE, Monsieur Laurent DELMAS à Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Claude POLLE à Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Monsieur Noël VERSCHAEVE à Monsieur Dominique DEVILLERS, Madame Françoise BRAMARD à Madame Elisabeth LESURE, Madame Cécile PARAGE à Monsieur Jacques DORIDAM, Madame Aysel SENOL à Monsieur Pierre MICHELINO, Monsieur Philippe VIBERT à Monsieur Olivier TABOUREUX, Monsieur David ILLIGOT à Monsieur Laurent SAULNIER, Monsieur Grégory NARZIS à Monsieur Thibaud VIGUIER.

Date d'affichage	12 février 2016
Date de la convocation	28 janvier 2016
Nombre de présents	56
Nombre de votants	75

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Elodie BAPTISTE

Date de réception préfecture :
Accusé en préfecture : 060-24600830-
20160205-90315A-DE-1-1
Date de télétransmission : 11 février 2016
Date de réception en préfecture : 11 février
2016

Budget annexe assainissement : budget primitif 2016

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Communautaire

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2016 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 10 décembre 2015.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaires conforme à l'instruction comptable et budgétaire applicable (M49),

Rappelant que les frais d'administration générale du budget principal recouvrent l'ensemble des moyens et services qui concourent au fonctionnement de notre structure,

Considérant la nécessaire répartition de ces frais d'administration générale du budget principal entre les différents budgets, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité communautaire.

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2016 du budget annexe assainissement. Ce budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	6.948.556	Propositions nouvelles	6.948.556
Total :	6.948.556	Total :	6.948.556

Investissement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	9.940.267	Propositions nouvelles	9.940.267
Total :	9.940.267	Total :	9.940.267

Date de réception préfecture :
Accusé en préfecture : 060-246000830-
20160205-90315A-DE-1-1
Date de télétransmission : 11 février 2016
Date de réception en préfecture : 11 février
2016

Propositions :

- Adopter le budget primitif 2016 du budget annexe assainissement ;
- Affecter les crédits de paiement tels que figurant dans les tableaux des autorisations de programme et de crédits de paiement ;
- Décider le remboursement des frais d'administration générale supportés par le budget principal au prorata des différents budgets annexes, hors budgets de zones, sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité.

La commission "Finances" , réunie le 18 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstention(s) , décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

Date de réception préfecture :
Accusé en préfecture : 060-24600830-
20160205-90315A-DE-1-1
Date de rétransmission : 11 février 2016
Date de réception en préfecture : 11 février
2016

Le 05/02/2016 à 18h30

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Madame CAYEUX, Monsieur DEVILLERS, Monsieur JULLIEN, Monsieur HEDIN, Monsieur PLA, Monsieur CHRISTLAENS, Monsieur LOCQUET, Monsieur DORIDAM, Monsieur MARCHETTI, Monsieur TABOUREUX, Monsieur BOITEL, Madame ABLA, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame DELAPLACE, Monsieur DEGROOTE, Monsieur CORDIER, Monsieur BRACQUART, Monsieur LEFEVRE, Monsieur VANDEBURJE, Monsieur DURIEZ, Monsieur BOURGEOIS, Madame LESURE, Monsieur BAILLY, Monsieur DRUJON, Monsieur BILLORE, Monsieur CHATELET, Monsieur SAULNIER, Monsieur MICHELINO, Monsieur COURTOIS, Madame THIEBLIN, Madame ITALIANI, Monsieur ROUTIER, Madame GEOFFROY, Madame CORILLION, Monsieur SAJOT, Monsieur L'HAMAIDE, Madame GEFFROY, Monsieur LIONNET, Madame FONTAINE, Monsieur PAILLART, Madame CAPGRAS, Monsieur SAUVE, Monsieur VIGUIER, Monsieur DELAERE, Monsieur LIEVAIN, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame NAKIB, Monsieur TABARY, Monsieur RAHOUI, Monsieur LAGHRARI, Madame KABILE, Monsieur MIRON, Monsieur SALITOT, Madame BAPTISTE.

SUPPLEANTS

ABSENTS Monsieur DESIREST.

POUVOIRS Monsieur Christian SADOWSKI à Madame Christine LEFEVRE, Monsieur Laurent DELMAS à Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Claude POLLE à Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Monsieur Noël VERSCHAEVE à Monsieur Dominique DEVILLERS, Madame Françoise BRAMARD à Madame Elisabeth LESURE, Madame Cécile PARAGE à Monsieur Jacques DORIDAM, Madame Aysel SENOL à Monsieur Pierre MICHELINO, Monsieur Philippe VIBERT à Monsieur Olivier TABOUREUX, Monsieur David ILLIGOT à Monsieur Laurent SAULNIER, Monsieur Grégory NARZIS à Monsieur Thibaud VIGUIER.

Date d'affichage	12 février 2016
Date de la convocation	28 janvier 2016
Nombre de présents	56
Nombre de votants	75

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Elodie BAPTISTE

Date de réception préfecture :
Accusé en préfecture : 060-246000830-
20160205-90262A-DE-1-1
Date de télatransmission : 11 février 2016
Date de réception en préfecture : 11 février
2016

Budget annexe SPANC: budget primitif 2016

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Communautaire

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le Président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2016 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 10 décembre 2015.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire applicable (M49),

Rappelant que les frais d'administration générale du budget principal recouvrent l'ensemble des moyens et services qui concourent au fonctionnement de notre structure,

Considérant la nécessaire répartition de ces frais d'administration générale du budget principal entre les différents budgets, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité communautaire.

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2016 du budget annexe service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.). Ce budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	29.058	Propositions nouvelles	29.058
Total :	29.058	Total :	29.058

Investissement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	125.000	Propositions nouvelles	125.000
Total :	125.000	Total :	125.000

Date de réception préfecture :
Accusé en préfecture : 060-246000830-
20160205-90262A-DE-1-1
Date de télétransmission : 11 février 2016
Date de réception en préfecture : 11 février
2016

Proposition :

- adopter le budget primitif 2016 du budget annexe S.P.A.N.C ;
- décider le remboursement des frais d'administration générale supportés par le budget principal au prorata des différents budgets annexes, hors budgets de zones, sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité.

La commission "Finances" , réunie le 18 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstention(s) , décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

Date de réception préfecture :
Accusé en préfecture : 060-246000830-
20160205-90262A-DE-1-1
Date de télétransmission : 11 février 2016
Date de réception en préfecture : 11 février
2016

Le 05/02/2016 à 18h30

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Madame CAYEUX, Monsieur DEVILLERS, Monsieur JULLIEN, Monsieur HEDIN, Monsieur PLA, Monsieur CHRISTIAENS, Monsieur LOCQUET, Monsieur DORIDAM, Monsieur MARCHETTI, Monsieur TABOUREUX, Monsieur BOITEL, Madame ABLA, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame DELAPLACE, Monsieur DEGROOTE, Monsieur CORDIER, Monsieur BRACQUART, Monsieur LEFEVRE, Monsieur VANDEBURIE, Monsieur DURIEZ, Monsieur BOURGEOIS, Madame LESURE, Monsieur BAILLY, Monsieur DRUJON, Monsieur BILLORE, Monsieur CHATELET, Monsieur SAULNIER, Monsieur MICHELINO, Monsieur COURTOIS, Madame THIEBLIN, Madame ITALIANI, Monsieur ROUTIER, Madame GEOFFROY, Madame CORILLION, Monsieur SAJOT, Monsieur L'HAMAIDE, Madame GEFFROY, Monsieur LIONNET, Madame FONTAINE, Monsieur PAILLART, Madame CAPGRAS, Monsieur SAUVE, Monsieur VIGUIER, Monsieur DELAERE, Monsieur LIEVAIN, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame NAKIB, Monsieur TABARY, Monsieur RAHOUI, Monsieur LAGHRARI, Madame KABILE, Monsieur MIRON, Monsieur SALITOT, Madame BAPTISTE.

SUPPLEANTS

ABSENTS Monsieur DESIREST.

POUVOIRS Monsieur Christian SADOWSKI à Madame Christine LEFEVRE, Monsieur Laurent DELMAS à Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Claude POLLE à Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Monsieur Noël VERSCHAEVE à Monsieur Dominique DEVILLERS, Madame Françoise BRAMARD à Madame Elisabeth LESURE, Madame Cécile PARAGÉ à Monsieur Jacques DORIDAM, Madame Aysel SENOL à Monsieur Pierre MICHELINO, Monsieur Philippe VIBERT à Monsieur Olivier TABOUREUX, Monsieur David ILLIGOT à Monsieur Laurent SAULNIER, Monsieur Grégory NARZIS à Monsieur Thibaud VIGUIER.

Date d'affichage	12 février 2016
Date de la convocation	28 janvier 2016
Nombre de présents	56
Nombre de votants	75

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Elodie BAPTISTE

Date de réception préfecture :
Accusé en préfecture : 060-246000830-
20160205-90264A-DE-1-1
Date de télétransmission : 11 février 2016
Date de réception en préfecture : 11 février
2016

Budget annexe transports : budget primitif 2016

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Communautaire

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2015 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 10 décembre 2015.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire applicable (M43),

Rappelant que les frais d'administration générale du budget principal recouvrent l'ensemble des moyens et services qui concourent au fonctionnement de notre structure,

Considérant la nécessaire répartition de ces frais d'administration générale du budget principal entre les différents budgets, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité communautaire.

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2016 du budget annexe transports. Ce budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	8.364.383	Propositions nouvelles	8.364.383
Total :	8.364.383	Total :	8.364.383

Investissement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	2.500.664	Propositions nouvelles	2.500.664
Total :	2.500.664	Total :	2.500.664

Propositions :

- Adopter le budget primitif 2016 du budget annexe transports ;
- Affecter les crédits de paiement tels que figurant dans les tableaux des autorisations de programme et de crédits de paiement ;
- Décider le remboursement des frais d'administration générale supportés par le budget principal au prorata des différents budgets annexes, hors budgets de zones, sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité.

La commission "Finances" , réunie le 18 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstention(s) , décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

Date de réception préfecture :
Accusé en préfecture : 060-246000830-
20160205-90264A-DE-1-1
Date de télétransmission : 11 février 2016
Date de réception en préfecture : 11 février
2016

Le 05/02/2016 à 18h30

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Madame CAYEUX, Monsieur DEVILLERS, Monsieur JULLIEN, Monsieur HEDIN, Monsieur PIA, Monsieur CHRISTIAENS, Monsieur LOCQUET, Monsieur DORIDAM, Monsieur MARCHETTI, Monsieur TABOUREUX, Monsieur BOITEL, Madame ABLA, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame DELAPLACE, Monsieur DEGROOTE, Monsieur CORDIER, Monsieur BRACQUART, Monsieur LEFEVRE, Monsieur VANDEBURIE, Monsieur DURIEZ, Monsieur BOURGEOIS, Madame LESURE, Monsieur BAILLY, Monsieur DRUJON, Monsieur BILLORE, Monsieur CHATELET, Monsieur SAULNIER, Monsieur MICHELINO, Monsieur COURTOIS, Madame THIEBLIN, Madame ITALIANI, Monsieur ROUTIER, Madame GEOFFROY, Madame CORILLION, Monsieur SAJOT, Monsieur L'HAMAIDE, Madame GEFFROY, Monsieur LIONNET, Madame FONTAINE, Monsieur PAILLART, Madame CAPGRAS, Monsieur SAUVE, Monsieur VIGUIER, Monsieur DELAERE, Monsieur LIEVAIN, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame NAKIB, Monsieur TABARY, Monsieur RAHOU, Monsieur LAGHRARI, Madame KABILE, Monsieur MIRON, Monsieur SALITOT, Madame BAPTISTE.

SUPPLEANTS

ABSENTS Monsieur DESIREST.

POUVOIRS Monsieur Christian SADOWSKI à Madame Christine LEFEVRE, Monsieur Laurent DELMAS à Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Claude POLLE à Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Monsieur Noël VERSCHAEVE à Monsieur Dominique DEVILLERS, Madame Françoise BRAMARD à Madame Elisabeth LESURE, Madame Cécile PARAGE à Monsieur Jacques DORIDAM, Madame Aysel SENOL à Monsieur Pierre MICHELINO, Monsieur Philippe VIBERT à Monsieur Olivier TABOUREUX, Monsieur David ILLIGOT à Monsieur Laurent SAULNIER, Monsieur Grégory NARZIS à Monsieur Thibaud VIGUIER.

Date d'affichage	12 février 2016
Date de la convocation	28 janvier 2016
Nombre de présents	56
Nombre de votants	75

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Elodie BAPTISTE

Date de réception préfecture :
Accusé en préfecture : 060-246000830-
20160205-90261A-DE-1-1
Date de télétransmission : 11 février 2016
Date de réception en préfecture : 11 février
2016

Budget annexe GNV: budget primitif 2016

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Communautaire

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2016 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 10 décembre 2015.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire applicable (M41),

Rappelant que les frais d'administration générale du budget principal recouvrent l'ensemble des moyens et services qui concourent au fonctionnement de notre structure,

Considérant la nécessaire répartition de ces frais d'administration générale du budget principal entre les différents budgets, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité communautaire.

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2016 du budget annexe station gaz naturel pour véhicules (GNV). Ce budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	485.717	Propositions nouvelles	485.717
Total :	485.717	Total :	485.717

Investissement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	41.800	Propositions nouvelles	41.800
Total :	41.800	Total :	41.800

Propositions :

- Adopter le budget primitif 2016 du budget annexe station gaz naturel pour véhicules ;
- Décider le remboursement des frais d'administration générale supportés par le budget principal au prorata des différents budgets annexes, hors budgets de zones, sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité.

La commission "Finances" , réunie le 18 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstention(s) , décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

Le 05/02/2016 à 18h30

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Madame CAYEUX, Monsieur DEVILLERS, Monsieur JULLIEN, Monsieur HEDIN, Monsieur PLA, Monsieur CHRISTLAENS, Monsieur LOCQUET, Monsieur DORIDAM, Monsieur MARCHETTI, Monsieur TABOUREUX, Monsieur BOITEL, Madame ABLA, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame DELAPLACE, Monsieur DEGROOTE, Monsieur CORDIER, Monsieur BRACQUART, Monsieur LEFEVRE, Monsieur VANDEBURIE, Monsieur DURIEZ, Monsieur BOURGEOIS, Madame LESURE, Monsieur BAILLY, Monsieur DRUJON, Monsieur BILLORE, Monsieur CHATELET, Monsieur SAULNIER, Monsieur MICHELINO, Monsieur COURTOIS, Madame THIEBLIN, Madame ITALIANI, Monsieur ROUTIER, Madame GEOFFROY, Madame CORILLION, Monsieur SAJOT, Monsieur L'HAMAIDE, Madame GEFFROY, Monsieur LIONNET, Madame FONTAINE, Monsieur PAILLART, Madame CAPGRAS, Monsieur SAUVE, Monsieur VIGUIER, Monsieur DELAERE, Monsieur LIEVIN, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame NAKIB, Monsieur TABARY, Monsieur RAHOUI, Monsieur LAGHRARI, Madame KABILE, Monsieur MIRON, Monsieur SALITOT, Madame BAPTISTE.

SUPPLEANTS .

ABSENTS Monsieur DESIREST.

POUVOIRS Monsieur Christian SADOWSKI à Madame Christine LEFEVRE, Monsieur Laurent DELMAS à Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Claude POLLE à Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Monsieur Noël VERSCHAEVE à Monsieur Dominique DEVILLERS, Madame Françoise BRAMARD à Madame Elisabeth LESURE, Madame Cécile PARAGE à Monsieur Jacques DORIDAM, Madame Aysel SENOL à Monsieur Pierre MICHELINO, Monsieur Philippe VIBERT à Monsieur Olivier TABOUREUX, Monsieur David ILLIGOT à Monsieur Laurent SAULNIER, Monsieur Grégory NARZIS à Monsieur Thibaud VIGUIER.

Date d'affichage	12 février 2016
Date de la convocation	28 janvier 2016
Nombre de présents	56
Nombre de votants	75

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Elodie BAPTISTE

Date de réception préfecture :
Accusé en préfecture : 060-246000830-
20160205-90260A-DE-1-1
Date de télétransmission : 11 février 2016
Date de réception en préfecture : 11 février
2016

Budget annexe zone du Haut Villé : budget primitif 2016

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Communautaire

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2016 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 10 décembre 2015.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire applicable (M14),

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2016 du budget annexe ZAC du Haut Villé.
Ce budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	2 214 724.00	Propositions nouvelles	2 214 724.00
Total :	2 214 724.00	Total :	2 214 724.00

Investissement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	3 870 056.00	Propositions nouvelles	3 870 056.00
Total :	3 870 056.00	Total :	3 870 056.00

Proposition :

- Adopter le budget primitif 2016 du budget annexe ZAC du Haut Villé.

La commission "Finances", réunie le 18 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

Date de réception préfecture :
Accusé en préfecture : 060-24600830-
20160205-90260A-DE-1-1
Date de télétransmission : 11 février 2016
Date de réception en préfecture : 11 février
2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CAB-BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 24600083000025

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE BEAUVAIS MUNICIPALE

M. 14

Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif

voté par nature

BUDGET ANNEXE : CAB-ZAC DU HAUT VILLÉ (3)

ANNEE 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Le 05/02/2016 à 18h30

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Madame CAYEUX, Monsieur DEVILLERS, Monsieur JULLIEN, Monsieur HEDIN, Monsieur PIA, Monsieur CHRISTLAENS, Monsieur LOCQUET, Monsieur DORIDAM, Monsieur MARCHETTI, Monsieur TABOUREUX, Monsieur BOITEL, Madame ABLA, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame DELAPLACE, Monsieur DEGROOTE, Monsieur CORDIER, Monsieur BRACQUART, Monsieur LEFEVRE, Monsieur VANDEBURIE, Monsieur DURIEZ, Monsieur BOURGEOIS, Madame LESURE, Monsieur BAILLY, Monsieur DRUJON, Monsieur BILLORE, Monsieur CHATELET, Monsieur SAULNIER, Monsieur MICHELINO, Monsieur COURTOIS, Madame THIEBLIN, Madame ITALIANI, Monsieur ROUTIER, Madame GEOFFROY, Madame CORILLION, Monsieur SAJOT, Monsieur L'HAMAIDE, Madame GEFFROY, Monsieur LIONNET, Madame FONTAINE, Monsieur PAILLART, Madame CAPGRAS, Monsieur SAÛVE, Monsieur VIGUIER, Monsieur DELAERE, Monsieur LIEVAIN, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame NAKIB, Monsieur TABARY, Monsieur RAHOUI, Monsieur LAGHRARI, Madame KABILE, Monsieur MIRON, Monsieur SALITOT, Madame BAPTISTE.

SUPPLEANTS

ABSENTS Monsieur DESIREST.

POUVOIRS Monsieur Christian SADOWSKI à Madame Christine LEFEVRE, Monsieur Laurent DELMAS à Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Claude POLLE à Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Monsieur Noël VERSCHAEVE à Monsieur Dominique DEVILLERS, Madame Françoise BRAMARD à Madame Elisabeth LESURE, Madame Cécile PARAGE à Monsieur Jacques DORIDAM, Madame Aysel SENOL à Monsieur Pierre MICHELINO, Monsieur Philippe VIBERT à Monsieur Olivier TABOUREUX, Monsieur David ILLIGOT à Monsieur Laurent SAULNIER, Monsieur Grégory NARZIS à Monsieur Thibaud VIGUIER.

Date d'affichage	12 février 2016
Date de la convocation	28 janvier 2016
Nombre de présents	56
Nombre de votants	75

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Elodie BAPTISTE

Date de réception préfecture :
Accusé en préfecture : 060-24600830-
20160205-90259A-DE-1-1
Date de télétransmission : 11 février 2016
Date de réception en préfecture : 11 février
2016

Budget annexe zone de Pinçonlieu : budget primitif 2016

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Communautaire

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2016 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 10 décembre 2015.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire applicable (M14),

Il vous est proposé d'adopter le budget primitif 2016 du budget annexe zone de Pinçonlieu.

Ce budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	577 183.00	Propositions nouvelles	577 183.00
Total :	577 183.00	Total :	577 183.00

Investissement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	306 211.00	Propositions nouvelles	306 211.00
Total :	306 211.00	Total :	306 211.00

Proposition :

- Adopter le budget primitif 2016 du budget annexe zone de Pinçonlieu.

La commission "Finances", réunie le 18 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

Date de réception préfecture :
Accusé en préfecture : 060-246000830-
20160205-90259A-DE-1-1
Date de télétransmission : 11 février 2016
Date de réception en préfecture : 11 février
2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CAB-BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 24600083000066

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE BEAUVAIS MUNICIPALE

M. 14
Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif
 voté par nature

BUDGET ANNEXE : CAB-ZONE DE PINÇONLIEU (3)

ANNEE 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Le 05/02/2016 à 18h30

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur DEVILLERS, Monsieur JULLIEN, Monsieur HEDIN, Monsieur PIA, Monsieur CHRISTIAENS, Monsieur LOCQUET, Monsieur DORIDAM, Monsieur MARCHETTI, Monsieur TABOUREUX, Monsieur BOITEL, Madame ABLA, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame DELAPLACE, Monsieur DEGROOTE, Monsieur CORDIER, Monsieur BRACQUART, Monsieur LEFEVRE, Monsieur VANDEBURIE, Monsieur DURIEZ, Monsieur BOURGEOIS, Madame LESURE, Monsieur BAILLY, Monsieur DRUJON, Monsieur BILLORE, Monsieur CHATELET, Monsieur SAULNIER, Monsieur MICHELINO, Monsieur COURTOIS, Madame THIEBLIN, Madame ITALIANI, Monsieur ROUTIER, Madame GEOFFROY, Madame CORILLION, Monsieur SAJOT, Monsieur L'HAMAIDE, Madame GEFFROY, Monsieur LIONNET, Madame FONTAINE, Monsieur PAILLART, Madame CAPGRAS, Monsieur SAUVE, Monsieur VIGUIER, Monsieur DELAERE, Monsieur LIEVAIN, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame NAKIB, Monsieur TABARY, Monsieur RAHOUI, Monsieur LAGHRARI, Madame KABILE, Monsieur MIRON, Monsieur SALITOT, Madame BAPTISTE.*

SUPPLEANTS .

ABSENTS *Monsieur DESIREST.*

POUVOIRS *Monsieur Christian SADOWSKI à Madame Christine LEFEVRE, Monsieur Laurent DELMAS à Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Claude POLLE à Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Monsieur Noël YERSCHAEVE à Monsieur Dominique DEVILLERS, Madame Françoise BRAMARD à Madame Elisabeth LESURE, Madame Cécile PARAGE à Monsieur Jacques DORIDAM, Madame Aysel SENOL à Monsieur Pierre MICHELINO, Monsieur Philippe VIBERT à Monsieur Olivier TABOUREUX, Monsieur David ILLIGOT à Monsieur Laurent SAULNIER, Monsieur Grégory NARZIS à Monsieur Thibaud VIGUIER.*

Date d'affichage	12 février 2016
Date de la convocation	28 janvier 2016
Nombre de présents	56
Nombre de votants	75

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Elodie BAPTISTE

Budget annexe zone d'Activités Technologiques : budget primitif 2016

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Communautaire

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2016 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 10 décembre 2015.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire applicable (M14),

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2016 du budget annexe zone activités technologique.

Ce budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	83 800.00	Propositions nouvelles	83 800.00
Total :	83 800.00	Total :	83 800.00

Investissement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	41 900.00	Propositions nouvelles	41 900.00
Total :	41 900.00	Total :	41 900.00

Proposition :

- Adopter le budget primitif 2016 du budget annexe zone activités technologique.

La commission "Finances" , réunie le 18 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstention(s) , décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CAB-BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 24600083000157

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE BEAUVAIS MUNICIPALE

M. 14
Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif
voté par nature

BUDGET ANNEXE : CAB-ZONE D'ACTIVITÉS TECHNOLOGIQUES (3)

ANNEE 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Le 05/02/2016 à 18h30

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Madame CAYEUX, Monsieur DEVILLERS, Monsieur JULLIEN, Monsieur HEDIN, Monsieur PIA, Monsieur CHRISTIAENS, Monsieur LOCQUET, Monsieur DORIDAM, Monsieur MARCHETTI, Monsieur TABOUREUX, Monsieur BOITEL, Madame ABLA, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame DELAPLACE, Monsieur DEGROOTE, Monsieur CORDIER, Monsieur BRACQUART, Monsieur LEFEVRE, Monsieur VANDEBURIE, Monsieur DURIEZ, Monsieur BOURGEOIS, Madame LESURE, Monsieur BAILLY, Monsieur DRUJON, Monsieur BILLORE, Monsieur CHATELET, Monsieur SAULNIER, Monsieur MICHELINO, Monsieur COURTOIS, Madame THIEBLIN, Madame ITALIANI, Monsieur ROUTIER, Madame GEOFFROY, Madame CORILLION, Monsieur SAJOT, Monsieur L'HAMAIDE, Madame GEFFROY, Monsieur LIONNET, Madame FONTAINE, Monsieur PAILLART, Madame CAPGRAS, Monsieur SAUVE, Monsieur VIGUIER, Monsieur DELAERE, Monsieur LIEVAIN, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame NAKIB, Monsieur TABARY, Monsieur RAHOUI, Monsieur LAGHRARI, Madame KABILE, Monsieur MIRON, Monsieur SALITOT, Madame BAPTISTE.

SUPPLEANTS .

ABSENTS Monsieur DESIREST.

POUVOIRS Monsieur Christian SADOWSKI à Madame Christine LEFEVRE, Monsieur Laurent DELMAS à Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Claude POLLE à Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Monsieur Noël VERSCHAEVE à Monsieur Dominique DEVILLERS, Madame Françoise BRAMARD à Madame Elisabeth LESURE, Madame Cécile PARAGE à Monsieur Jacques DORIDAM, Madame Aysel SENOL à Monsieur Pierre MICHELINO, Monsieur Philippe VIBERT à Monsieur Olivier TABOUREUX, Monsieur David ILLIGOT à Monsieur Laurent SAULNIER, Monsieur Grégory NARZIS à Monsieur Thibaud VIGUIER.

Date d'affichage	12 février 2016
Date de la convocation	28 janvier 2016
Nombre de présents	56
Nombre de votants	75

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Elodie BAPTISTE

Date de réception préfecture :
Accusé en préfecture : 060-246000830-
20160205-90257A-DE-1-1
Date de télétransmission : 11 février 2016
Date de réception en préfecture : 11 février
2016

Budget annexe pépinière et hôtel d'entreprise : budget primitif 2016

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Communautaire

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2016 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 10 décembre 2015.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire applicable (M14),

Rappelant que les frais d'administration générale du budget principal recouvrent l'ensemble des moyens et services qui concourent au fonctionnement de notre structure,

Considérant la nécessaire répartition de ces frais d'administration générale du budget principal entre les différents budgets, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité communautaire.

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2016 du budget annexe pépinière et hôtel d'entreprises.

Ce budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	238 450.00	Propositions nouvelles	238 450.00
Total :	238 450.00	Total :	238 450.00

Investissement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	289 450.00	Propositions nouvelles	289 450.00
Total :	289 450.00	Total :	289 450.00

Date de réception préfecture :
Accusé en préfecture : 060-246000830-
20160205-90257A-DE-1-1
Date de télétransmission : 11 février 2016
Date de réception en préfecture : 11 février
2016

Propositions :

- Adopter le budget primitif 2016 du budget annexe pépinière et hôtel
- Décider le remboursement des frais d'administration générale supportés par le budget principal au prorata des différents budgets annexes, hors budgets de zones, sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité.

La commission "Finances" , réunie le 18 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstention(s) , décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

Date de réception préfecture :
Accusé en préfecture : 060-24600630-
20160205-90237A-DE-1-1
Date de télétransmission : 11 février 2016
Date de réception en préfecture : 11 février
2016

Le 05/02/2016 à 18h30

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur DEVILLERS, Monsieur JULLIEN, Monsieur HEDIN, Monsieur PIA, Monsieur CHRISTIAENS, Monsieur LOCQUET, Monsieur DORIDAM, Monsieur MARCHETTI, Monsieur TABOUREUX, Monsieur BOITEL, Madame ABLA, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame DELAPLACE, Monsieur DEGROOTE, Monsieur CORDIER, Monsieur BRACQUART, Monsieur LEFEVRE, Monsieur VANDEBURIE, Monsieur DURIEZ, Monsieur BOURGEOIS, Madame LESURE, Monsieur BAILLY, Monsieur DRUJON, Monsieur BILLORE, Monsieur CHATELET, Monsieur SAULNIER, Monsieur MICHELINO, Monsieur COURTOIS, Madame THIEBLIN, Madame ITALIANI, Monsieur ROUTIER, Madame GEOFFROY, Madame CORILLION, Monsieur SAJOT, Monsieur L'HAMAIDE, Madame GEFFROY, Monsieur LIONNET, Madame FONTAINE, Monsieur PAILLART, Madame CAPGRAS, Monsieur SAUVE, Monsieur VIGUIER, Monsieur DELAERE, Monsieur LIEVAIN, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame NAKIB, Monsieur TABARY, Monsieur RAHOUI, Monsieur LAGHRARI, Madame KABILE, Monsieur MIRON, Monsieur SALITOT, Madame BAPTISTE.*

SUPPLEANTS .

ABSENTS *Monsieur DESIREST.*

POUVOIRS *Monsieur Christian SADOWSKI à Madame Christine LEFEVRE, Monsieur Laurent DELMAS à Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Claude POLLE à Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Monsieur Noël VERSCHAEVE à Monsieur Dominique DEVILLERS, Madame Françoise BRAMARD à Madame Elisabeth LESURE, Madame Cécile PARAGE à Monsieur Jacques DORIDAM, Madame Aysel SENOL à Monsieur Pierre MICHELINO, Monsieur Philippe VIBERT à Monsieur Olivier TABOUREUX, Monsieur David ILLIGOT à Monsieur Laurent SAULNIER, Monsieur Grégory NARZIS à Monsieur Thibaud VIGUIER.*

Date d'affichage	12 février 2016
Date de la convocation	28 janvier 2016
Nombre de présents	56
Nombre de votants	75

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Elodie BAPTISTE

Date de réception préfecture :
Accusé en préfecture : 060-246000830-
20160205-90316A-DE-1-1
Date de télétransmission : 11 février 2016
Date de réception en préfecture : 11 février
2016

Budget annexe ZAC Saint Mathurin : budget primitif 2016

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Communautaire

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le Président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2016 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 10 décembre 2015.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire applicable (M14),

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2016 du budget annexe ZAC Saint Mathurin.

Ce budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	55 000.00	Propositions nouvelles	55 000.00
Total :	55 000.00	Total :	55 000.00

Investissement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	55 000.00	Propositions nouvelles	55 000.00
Total :	55 000.00	Total :	55 000.00

Proposition :

- Adopter le budget primitif 2016 du budget annexe zone ZAC Saint Mathurin.

La commission "Finances", réunie le 18 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

Le 05/02/2016 à 18h30

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS Madame CAYEUX, Monsieur DEVILLERS, Monsieur JULLIEN, Monsieur HEDIN, Monsieur PLA, Monsieur CHRISTIAENS, Monsieur LOCQUET, Monsieur DORIDAM, Monsieur MARCHETTI, Monsieur TABOUREUX, Monsieur BOITEL, Madame ABLA, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame DELAPLACE, Monsieur DEGROOTE, Monsieur CORDIER, Monsieur BRACQUART, Monsieur LEFEVRE, Monsieur VANDEBURIE, Monsieur DURIEZ, Monsieur BOURGEOIS, Madame LESURE, Monsieur BAILLY, Monsieur DRUJON, Monsieur BILLORE, Monsieur CHATELET, Monsieur SAULNIER, Monsieur MICHELINO, Monsieur COURTOIS, Madame THIEBLIN, Madame ITALANI, Monsieur ROUTER, Madame GEOFFROY, Madame CORILLION, Monsieur SAJOT, Monsieur L'HAMAIDE, Madame GEFROY, Monsieur LIONNET, Madame FONTAINE, Monsieur PAILLART, Madame CAPGRAS, Monsieur SAUVE, Monsieur VIGUIER, Monsieur DELAERE, Monsieur LIEVAIN, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame NAKIB, Monsieur TABARY, Monsieur RAHOUI, Monsieur LAGHRARI, Madame KABILE, Monsieur MIRON, Monsieur SALITOT, Madame BAPTISTE.

SUPPLEANTS .

ABSENTS Monsieur DESIREST.

POUVOIRS Monsieur Christian SADOWSKI à Madame Christine LEFEVRE, Monsieur Laurent DELMAS à Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Claude POLLE à Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Monsieur Noël VERSCHAEVE à Monsieur Dominique DEVILLERS, Madame Françoise BRAMARD à Madame Elisabeth LESURE, Madame Cécile PARAGE à Monsieur Jacques DORIDAM, Madame Aysel SENOL à Monsieur Pierre MICHELINO, Monsieur Philippe VIBERT à Monsieur Olivier TABOUREUX, Monsieur David ILLIGOT à Monsieur Laurent SAULNIER, Monsieur Grégory NARZIS à Monsieur Thibaud VIGUIER.

Date d'affichage	12 février 2016
Date de la convocation	28 janvier 2016
Nombre de présents	56
Nombre de votants	75

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Elodie BAPTISTE

Date de réception préfecture :
Accusé en préfecture : 060-24600830-
20160205-90317A-DE-1-1
Date de télétransmission : 11 février 2016
Date de réception en préfecture : 11 février
2016

Budget annexe zone de Beauvais Tillé : budget primitif 2016

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Communautaire

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2016 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 10 décembre 2015.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire applicable (M14),

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2016 du budget annexe zone de Beauvais-Tillé.

Le budget primitif s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	4 276 470.00	Propositions nouvelles	4 276 470.00
Total :	4 276 470.00	Total :	4 276 470.00

Investissement

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	4 353 760.00	Propositions nouvelles	4 353 760.00
Total :	4 353 760.00	Total :	4 353 760.00

Proposition :

- Adopter le budget primitif 2016 du budget annexe zone Beauvais-Tillé.

La commission "Finances" , réunie le 18 janvier 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstention(s) , décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Caroline CAYEUX

